

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUDI 3 FEVRIER 2022**

Jeudi 3 février 2022, 11 heures

Date de convocation : le 27 janvier 2022

Etaient présents : Mme et Mrs BENEDET Solange, GARCIA Jacques, GRAVAILLAC Sylvain, LAFON François, MARCHE Johny, SERI Yves.

Absent : SANS Yves, a donné procuration à GARCIA Jacques.

Présence de Mme BARES Joëlle, secrétaire de la mairie.

Mme BENEDET Solange a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour

- **Désignation de l'avocat dans l'affaire Terrière et acceptation du devis de ses honoraires**

a/ Maître DEGIOANNI de la SCP GOGUYER-LALANDE – DEGIOANNI, avocat à Foix (09000) est désigné pour défendre la commune dans le cadre de l'affaire Terrière.

Vote : POUR à l'unanimité

b/ La convention d'honoraires présentée par la SCP GOGUYER-LALANDE – DEGIOANNI est fixée à 2000€ TTC pour la procédure pendante devant le Tribunal administratif et 2000€ TTC en cas de procédure d'appel.

Vote : POUR acceptation à l'unanimité

- **Désignation d'un géomètre expert pour l'affaire Espinar (expropriation voie communale) suite au rapport du commissaire enquêteur**

Mr le maire expose :

Le rapport d'enquête est favorable à nos revendications. Cependant le Commissaire enquêteur demande une nouvelle forme de définition cadastrale, à savoir de délimiter une bande de terrain laissant libre accès au garage de monsieur Espinar.

M. le Maire propose de désigner monsieur LEFEVRE, géomètre expert, pour effectuer la division parcellaire.

Vote : POUR à l'unanimité.

- **Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCHA (Communauté des Communes de la Haute-Ariège)**

La CLECT est une structure qui valide les allocations compensatrices

M. le maire rappelle qu'une procédure est en cours sur le sujet.

M. le maire étant membre de droit, il convient de désigner un(e) suppléant(e).

M Sans Yves se porte candidat pour être suppléant à la CLECT.

Vote : POUR la candidature de M Sans Yves comme suppléant, à l'unanimité.

En l'absence de question et informations diverses et l'ordre du jour étant épuisé, le maire a voulu donner la parole au public. La procédure de suspension de séance n'étant pas respectée les conseillers se sont levés et ont quitté la salle du Conseil municipal.

Fin du Conseil Municipal à 11h15.

Solange Benedet